

COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

CPE

10.1 L'observateur du CPE auprès du SC-CAMLR (P. Penhale) présente le document SC-CAMLR-XXIX/BG/7 sur la collaboration permanente entre le CPE et le SC-CAMLR, comme cela a été discuté lors de la XIII^e séance du CPE qui s'est tenu en Uruguay en mai 2010, à l'égard de cinq points d'intérêt commun, à savoir :

i) Le changement climatique :

Le CPE a examiné les 30 recommandations contenues dans le rapport de la RETA sur l'impact du changement climatique sur la gestion et la gouvernance de l'Antarctique (voir paragraphes 8.1 à 8.15) et décidé d'accorder au changement climatique une priorité élevée dans son plan de travail de cinq ans et de traiter chaque point à la question correspondante (voir aussi SC-CAMLR-XXIX/BG/8).

ii) La biodiversité et les espèces exogènes :

Le CPE s'est engagé à tenir le SC-CAMLR au courant de tous les faits nouveaux concernant cette question.

iii) Les espèces nécessitant une protection spéciale :

Aucune espèce nécessitant une protection spéciale n'a fait l'objet d'une discussion au sein de la XIII^e séance du CPE.

iv) La gestion spatiale et la protection de zones :

Le CPE a pris note du calendrier d'action du SC-CAMLR pour l'établissement d'un réseau d'AMP avant la date limite de 2012, et en a tenu compte dans son propre calendrier, dans le cadre de son programme de travail sur cinq ans, en prévoyant d'envoyer des observateurs aux réunions et aux ateliers pertinents de la CCAMLR.

Le CPE s'est félicité de l'évolution de la coopération avec le SC-CAMLR et, compte tenu de la discussion détaillée prévue de la question de la gestion marine spatiale, a accepté l'invitation à la réunion du WG-EMM du SC-CAMLR en juillet 2010 en qualité d'observateur. Le Comité a nommé G. Watters en tant qu'observateur auprès du WG-EMM.

Le CPE a rappelé que l'atelier mixte SC-CAMLR–CPE avait reconnu que la question de la protection et de la gestion spatiale relevait davantage des compétences du SC-CAMLR, et que, comme il l'avait déjà souligné, il importait de s'engager pleinement dans les travaux de celui-ci, et de lui apporter son soutien dans ce domaine.

v) Le suivi écosystémique et environnemental :

Le CPE a noté qu'il était nécessaire de mener des campagnes d'évaluation de la biodiversité pour soutenir la gestion de l'environnement de l'Antarctique et se promettait de revenir sur cette question à sa prochaine réunion.

10.2 P. Penhale note qu'il existe deux ZSGA (les ZSGA 1 et 7) et deux ZSPA (les ZSPA 152 et 153) qui contiennent des éléments marins qui pourraient être exploités. Bien que la CCAMLR ait déjà examiné la désignation des ZSPA et ZSGA, les mesures de conservation n'en font nullement mention.

10.3 En vue de poursuivre la coopération avec le CPE, et pour encourager une discussion poussée et la coordination des activités, exploitation comprise, dans ces ZSPA et ZSGA, le Comité scientifique considère que les Membres de la CCAMLR devraient avoir accès à des précisions sur ces sites et à d'autres instruments pertinents, sur le site Web de la CCAMLR. De plus, il décide de mettre en ligne les informations sur les sites de collecte des données du CEMP, en mettant en relief ceux dans lesquels des recherches sont en cours.

10.4 Le Comité scientifique remercie P. Penhale de son compte rendu et décide que la présentation de rapports réciproques entre le CPE et le SC-CAMLR devrait suivre la même procédure que cette année.

SCAR

10.5 L'observateur du SCAR auprès de la CCAMLR (M. Hindell) présente le rapport annuel du SCAR au SC-CAMLR (CCAMLR-XXIX/BG/17) et fait le compte rendu des nouvelles activités menées par le SCAR d'un intérêt potentiel pour la CCAMLR, entre autres :

- le rapport du SCAR sur l'ACCE (*Antarctic Climate Change and the Environment*) a été publié en octobre 2009 et sera actualisé chaque année par le groupe d'experts du SCAR sur cette question (voir question 8) ;
- l'établissement du SOOS, dont le document de planification devrait être terminé fin 2010 et qui sera aidé par un secrétariat installé en Australie ;
- deux nouveaux programmes de recherche scientifique potentiels concernant les activités de la CCAMLR sont en préparation : Écosystèmes de l'Antarctique : Adaptations, Seuils limites et Résilience (AntETR) et État de l'écosystème de l'Antarctique (AntEco) ;
- le groupe d'action du SCAR sur l'acidification des océans ;
- les campagnes d'évaluation par CPR coordonnées par le SCAR ne cessent de s'accroître et toujours plus nombreux sont les pays qui y contribuent ;
- le portail de données du SCARMarBIN continue à collecter des informations sur la biodiversité marine en Antarctique ;

- une proposition de groupe d'action mixte CCAMLR–SCAR visant à une amélioration du partenariat stratégique entre les deux organisations dans le but de :
 - déterminer quelles sont, ou devraient être, les attentes réciproques du SCAR et de la CCAMLR, sur la base du parti que pourraient tirer les Membres de chaque organisation, et d'une compréhension plus stratégique de ce que chaque organisation peut offrir pour rendre le partenariat viable, durable et valable ;
 - offrir des avis sur les moyens et les mécanismes par lesquels le SCAR et la CCAMLR peuvent entreprendre de travailler ensemble plus efficacement et d'une manière plus stratégique ;
 - offrir des avis sur la manière dont le SCAR et la CCAMLR pourraient travailler ensemble plus efficacement à l'avenir en vue d'émettre des avis au STA ;
 - identifier une série de questions/difficultés communes aux SCAR et à la CCAMLR et qui jalonnaient la marche à suivre.

10.6 Le Comité scientifique remercie M. Hindell de son rapport et approuve les attributions proposées du groupe d'action conjoint. Afin de faire avancer le groupe d'action, le Comité scientifique décide que son président devrait entrer en rapport avec le directeur du SCAR pour suggérer une réunion dans le cadre de celle du CPE qui se tiendra à Buenos Aires, en Argentine, en juin 2011.

10.7 Enrique Marschoff (observateur de la CCAMLR auprès du SCAR-XXXI) présente au Comité scientifique un rapport de la réunion des délégués du SCAR qui s'est tenue à Buenos Aires (Argentine) en juillet 2010 (SC-CAMLR-XXIX/BG/12). Il note en particulier :

- i) le véritable engagement du SCAR à promouvoir les carrières naissantes en science antarctique ;
- ii) la découverte par le SCAR dans le cadre de son programme Évolution et biodiversité en Antarctique (EBA) de plus de 200 espèces exogènes ;
- iii) la proposition du SCAR d'accueillir en Afrique du Sud, en mai/juin 2011, un atelier intitulé « *Antarctic Conservation in the XXI Century* ». Les conclusions de la réunion devraient être utiles pour le STA.

10.8 E. Barrera-Oro, qui a assisté à la conférence scientifique ouverte du SCAR, qui s'est également tenue à Buenos Aires, informe le Comité scientifique que plus de 850 documents y ont été soumis et fait observer que nombreux étaient les jeunes scientifiques qui y avaient présenté leurs travaux. La présence de ces scientifiques a été facilitée par le fonds de renforcement des capacités scientifiques du SCAR.

Rapports des observateurs d'organisations internationales

ASOC

10.9 Rodolfo Werner (observateur de l'ASOC) attire l'attention sur les documents présentés par l'ASOC.

10.10 Concernant le document CCAMLR-XXIX/BG/24, l'ASOC fait observer que l'acidification des océans menace sérieusement les écosystèmes marins, notamment dans l'océan Austral. Cette acidification pourrait entraîner de graves problèmes pour un certain nombre d'organismes calcifiants, et l'augmentation du taux de CO₂ a déjà affecté une espèce de foraminifères de l'océan Austral dont le poids moyen de la coquille a diminué. La sous-saturation relative en CaCO₃ dans l'océan Austral semble indiquer que l'on assistera manifestement aux premiers impacts de l'acidification de cet océan si les émissions de gaz à effet de serre continuent de suivre la trajectoire prévue. C'est la raison pour laquelle l'ASOC demande au Comité scientifique d'établir au plus vite des programmes de recherche pour combler sans tarder les lacunes de la recherche actuelle sur les impacts sur l'océan Austral, et à long terme, d'étudier l'acidification par rapport au cycle vital complet des espèces importantes. Les informations issues de ces études seront très importantes pour l'évaluation de l'impact de la pêche de fond sur les VME, étant donné l'effet sur les organismes calcifiants, comme les coraux d'eau froide.

10.11 Concernant également les travaux du Comité scientifique, le WWF au nom de l'ASOC et représenté par WWF-Nouvelle-Zélande, a assisté à la cinquième réunion du Comité consultatif de l'ACAP, qui s'est tenue cette année à Mar del Plata, en Argentine. L'ASOC soutient les progrès réalisés vers la mise en place officielle d'un protocole d'accord entre l'ACAP et la CCAMLR. Elle encourage tous les membres de la CCAMLR et les observateurs à pleinement mettre en œuvre cet accord, et incite les non-signataires à s'y rallier immédiatement. L'ASOC ajoute qu'il est vital que les Parties à la CCAMLR s'engagent à favoriser une plus grande coopération dans l'accord afin de faire face à la forte mortalité aviaire rencontrée en dehors de la zone de la Convention, notamment dans les pêcheries thonières.

10.12 Le groupe WWF, membre de l'ASOC, a soumis deux documents au WG-EMM.

10.13 Le « Projet de conservation du krill antarctique », membre de l'ASOC et initiative du *Pew Charitable Trusts*, a assisté à la 7^e Conférence internationale sur les manchots qui s'est tenue en août 2010 à Boston, MA, aux États-Unis, et a présenté un document sur les manchots et la pêche au krill intitulé : *Are penguins in Antarctica in danger from krill fishing?* Cette présentation a offert aux chercheurs sur les manchots des informations actualisées sur les travaux en cours de la CCAMLR dans le domaine de la gestion de la pêche au krill, en mettant plus particulièrement en relief les défis posés par cette pêche pour la conservation des espèces de manchots de la zone 48.

CBI

10.14 B. Fernholm (observateur de la CCAMLR auprès de la CBI) présente son compte rendu (SC-CAMLR-XXIX/BG/14 Rév. 1) de la 62^e réunion du CS-CBI qui a eu lieu à Agadir, au Maroc, du 30 mai au 11 juin 2010.

10.15 Le CS-CBI s'est penché sur les stocks de baleines de l'Antarctique. Les deux méthodes utilisées pour estimer l'abondance du petit rorqual de l'Antarctique ont donné des résultats différents, mais semblaient indiquer un déclin. Les travaux visant à une estimation convenue de l'abondance et des tendances se poursuivent. Une augmentation est indiquée chez les baleines bleues de l'hémisphère sud, à un taux annuel de 8%. Le taux d'accroissement annuel de la population de baleines franches de la côte sud de l'Australie est de 7,5%.

Rapports des représentants aux réunions
d'autres organisations internationales

ACAP

10.16 Ian Hay (Australie) a assisté, en qualité d'observateur de la CCAMLR, à la 5^e réunion du Comité consultatif de l'ACAP (AC5). I. Hay, qui n'est pas en mesure d'assister à la réunion du SC-CAMLR, a présenté un rapport sur la session de l'ACAP qui s'est tenue à Mar del Plata, en Argentine, du 13 au 17 avril 2010. Cette réunion était précédée de trois groupes de travail (GT) du Comité consultatif : le GT Sites reproducteurs, le GT Capture accidentelle d'oiseaux de mer et le GT État et tendances – à Mar del Plata, du 8 au 10 avril 2010.

10.17 Le Comité scientifique prend note des points clés à l'ordre du jour de l'ACAP et des résultats d'un intérêt particulier pour la CCAMLR, à savoir :

- la révision des avis de l'ACAP quant aux meilleures pratiques en matière d'atténuation dans les pêcheries démersales et pélagiques tant à la palangre qu'au chalut (rapport AC5, annexes 6 à 11) ;
- la révision et la publication conjointes, avec Birdlife International, de fiches d'information traduites dans diverses langues et illustrant les mesures d'atténuation de la capture accidentelle d'oiseaux de mer applicables aux méthodes de pêche les plus communes. Les fiches d'information sont disponibles sur le site de l'ACAP (www.acap.aq) ;
- les améliorations apportées, à l'échelle nationale des Parties à l'ACAP, en vue d'une déclaration de la capture accidentelle d'oiseaux de mer ;
- l'accord sur des indicateurs de performance pour mesurer le statut de conservation des espèces inscrites sur la liste de l'ACAP et l'efficacité de l'accord ;
- les progrès considérables réalisés dans l'élaboration d'un cadre de prise de décisions pour la hiérarchisation des espèces, populations, sites de reproduction et menaces qui sont les plus importants pour améliorer la conservation ;
- l'engagement avec les ORGP et d'autres organisations internationales, telles que la CCAMLR, dont les responsabilités s'étendent à la gestion de pêcheries ;
- l'affectation de fonds au programme de travail de l'ACAP et la procédure de subvention de l'ACAP ;
- la mise en place d'accords sur le partage des données.

Coopération future

10.18 La liste des réunions pouvant susciter de l'intérêt pour le Comité scientifique a été divisée en deux groupes : les réunions d'autres organes avec lesquels la CCAMLR partage des intérêts communs et les conférences ou symposiums scientifiques portant sur des sujets susceptibles d'intéresser la CCAMLR (SC-CAMLR-XXIX/BG/11 Rév. 2).

10.19 En 2009, le Comité scientifique a demandé que, lorsque les Membres sont informés d'une réunion, ou qu'ils assistent à une réunion susceptible de concerner les travaux de la CCAMLR (y compris celles figurant au paragraphe 9.42 de SC-CAMLR-XXVIII), ils en avisent le secrétariat pour que des dispositions puissent être prises afin de garantir que le Comité scientifique et ses groupes de travail seront toujours au fait des avancements scientifiques concernant leurs travaux (SC-CAMLR-XXVIII, paragraphe 9.41). Aucune notification de ce type n'est parvenue au secrétariat en 2010.

10.20 Dans CCAMLR-XXIX/33 Rév. 1, le secrétariat a invité les Membres du Comité scientifique à :

- i) examiner la nécessité pour le secrétariat de présenter un document annuel sur le « Calendrier des réunions pertinentes » et de demander aux Membres chaque année de nommer des observateurs qui, au nom de la CCAMLR, assisteront à ces réunions d'autres organisations ;
- ii) envisager d'autres mécanismes par lesquels la CCAMLR serait adéquatement informée des faits nouveaux survenant dans d'autres organisations et qui pourraient appuyer les travaux de la CCAMLR.

10.21 Le Comité scientifique note que les rapports des réunions d'autres organisations auxquelles la CCAMLR porte de l'intérêt sont en principe disponibles sur les pages publiques du site de l'organisation. Il demande toutefois au secrétariat de continuer d'établir un calendrier des réunions pertinentes des organisations figurant dans CCAMLR-XXIX/33 Rév. 1 et d'y préciser, à son intention, les rapports disponibles sur certains projets – tel que celui de l'ICED – qui sont également importants pour ses travaux.